

## Conditions requises pour devenir une Destination de Tourisme en Famille

Pour obtenir une certification de Destination de Tourisme en Famille, les municipalités ou les zones touristiques doivent passer un **audit** et remplir de strictes **conditions**.

Les paramètres et les critères d'évaluation ne concernent pas seulement la municipalité ou la zone touristique, mais aussi **les établissements** et **les services**. Sont donc concernés:

- **Ressources** principales d'activités et de **services** de la municipalité.
- Entreprises de **logement**.
- Entreprises de **restauration** et **d'alimentation**.
- Entreprises d'**offre complémentaire**.

Parmi les critères d'évaluation, sont pris en compte, notamment:

- Améliorations apportées aux **logements**, aux **infrastructures** et à la **restauration**.
- **Services** spécialement conçus pour les familles.
  - Garderie sur les plages.
  - Aires de jeux pour les enfants.
  - Parcs d'attraction.
  - Service de baby-sitting en plusieurs langues.
  - Sécurité active et passive.
  - Aires de jeu surveillées.
  - Revêtement anti-dérapant dans les piscines.
  - Présence de secouristes.
  - Signalisation des dangers.
  - Chaises hautes et rehausseurs de sièges dans les restaurants.
  - Loisirs pour enfants.
  - Information en plusieurs langues.
  - Chambres communicantes.

L'objectif est de garantir des **vacances** ou des séjours **idéaux pour les familles**, offrant toutes les garanties et une qualité optimale.

L'implantation de la marque est un **processus évolutif**:

- La **première année, 15% de l'offre** de la D.T.F. doit atteindre les conditions exigées.
- La **troisième année** le pourcentage s'élève à **25%**.
- La **cinquième année** le pourcentage est de **35%**.

Catalunya Tourisme

Tél: +34 934 849 900

[turistex.diue@gencat.net](mailto:turistex.diue@gencat.net)